

Département
du
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
d'
ARRAS

Canton
d'
AUBIGNY-EN-ARTOIS

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2014-22

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, et le vingt deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire, par suite de convocation en date du seize septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, GOUILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. COJON Jacques (pouvoir à BOUCHIND'HOMME André), DELION Vincent, DUEZ Christophe (pouvoir à GOUILLARD Cyrille) et FAVRE Angélique.

OBJET :

IMPÔTS DIRECTS

Proposition des listes
des commissaires
titulaires et suppléants
amenés à faire partie de
la Commission
Communale des Impôts
Directs

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que soit instituée, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs (C.C.I.D) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires.
- précise que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.
- termine en ajoutant qu'au terme des élections municipales de mars 2014, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle C.C.I.D en adressant à la Direction Générale des Finances Publiques du Pas-de-Calais une liste nominative comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze autres noms pour les suppléants
- demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé de son Président :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire et procède à l'établissement des listes nominatives selon les tableaux joints en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Pour copie conforme
Gilbert DARTOIS
Maire de TINCQUES